

PROCÈS-VERBAL d’une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le mercredi 1^{er} octobre 2025, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

SONT PRÉSENTS :

M ^{mes} les conseillères et	Stéphane Giard	Paul Goulet
MM. les conseillers	François Lemay	Geneviève Rheault
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Félix Dionne
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence de la mairesse, M^{me} Julie Bourdon.

Sont également présents : le directeur général, M. Gabriel Bruneau, la directrice générale adjointe, M^{me} Josée Lamoureux et la greffière adjointe, M^e Sabrina Béland.

2025-10-0863 **Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis, en ajoutant dans « Affaires nouvelles » le sujet suivant, à savoir :

- Signature de la convention collective 2024-2028 entre la Ville de Granby et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby; *RH-2025-029 (GBY25-13436)*.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0864 **Première période de questions des citoyens et des citoyennes**

1. M^{me} Élisabeth Ross Gosselin, district 5

M^{me} Élisabeth Ross Gosselin questionne si l'ensemble des élus ont lu le rapport du protecteur de l'intégrité et questionne la fermeture du conseil face aux parents des élèves du club Les Loutres.

2. M^{me} Jade Taptue

M^{me} Jade Taptue questionne comment le conseil peut répondre aux besoins des nageuses et nageurs qui ont des troubles de motricité fine, questionne s'il est pris en compte ce que les enfants, entraîneurs et nageurs ressentent face à la situation du non-renouvellement de l'entente avec le club Les Loutres et demande si les nageurs peuvent être autorisés à nager sous le nom du club.

3. M^{me} Jessica Howitt, district 6

M^{me} Jessica Howitt questionne le délai pour la mise en place d'un club de compétition de natation et demande la possibilité d'avoir la présence d'un entraîneur du club sportif Les Loutres au bord de la piscine lors des entraînements.

4. M^{me} Margo Boissonneault (par courriel)

M^{me} Margo Boissonneault questionne s'il est prévu d'ajouter un arrêt d'autobus près du Winners et du cinéma Élysée.

5. M^{me} Caroline Boucher (par courriel)

M^{me} Caroline Boucher questionne le refus de location de couloirs au Centre aquatique Desjardins pour les élèves du programme de concentration natation de l'école Verbe Divin et ce qui différencie le traitement envers un établissement reconnu.

6. M^{me} Laurie Voitier (par courriel)

M^{me} Laurie Voitier questionne la collaboration avec le club des Orques de Granby.

7. M. Robert Casavant, district 8 (par courriel)

M. Robert Casavant remercie la mairesse et les membres du conseil pour le travail accompli.

8. M. Charles-Antoine Choquette (par courriel)

M. Charles-Antoine Choquette remercie MM. Robert Riel, Robert Vincent et François Lemay pour leur service à la Ville ainsi que M^{me} Julie Bourdon.

2025-10-0865

Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2025

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 8 septembre 2025 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière adjointe est dispensée d'en faire la lecture;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le lundi 8 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0866

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2025-80181 – 605-611, rue Saint-François – Lot numéro 1 400 310 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2025-220, transmettant la résolution numéro 250826-04 du comité consultatif d'urbanisme;

Le conseiller Robert Riel explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M^{me} Elise Delorme, pour l'immeuble situé au 605-611, rue Saint-François.

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Elise Delorme a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 605-611, rue Saint-François, à Granby, portant le numéro de lot 1 400 310, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation à majorité du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 250826-04, en date du 26 août 2025, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par le propriétaire des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
2. qu'aucune modification extérieure ne sera apportée au bâtiment;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public sur le site Internet de la Ville ainsi que son affichage au bureau de la municipalité en date du 12 septembre 2025, annonçant l'assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2025-80180 pour la propriété située au 605-611, rue Saint-François, portant le numéro de lot 1 400 310, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser un quadruplex sur un terrain dont les dimensions sont de 15,24 mètres de largeur et de 603,6 mètres carrés de superficie, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, il est établi que les normes minimales requises sont de 21 mètres de largeur et de 840 mètres carrés de superficie, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 18 décembre 2014, sous le numéro 18 315 de ses minutes, dossier de référence GBY10102503.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0867

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2025-80183 – 412, rue Noiseux – Lot numéro 1 141 608 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2025-219, transmettant la résolution numéro 250826-03 du comité consultatif d'urbanisme;

Le conseiller François Lemay explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Fabien Migeot, pour l'immeuble situé au 412, rue Noiseux.

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Fabien Migeot a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 412, rue Noiseux, à Granby, portant le numéro de lot 1 141 608, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 250826-03, en date du 26 août 2025, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par le propriétaire des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
2. la végétation présente limite grandement l'impact visuel de l'implantation d'un bâtiment accessoire à cet endroit;
3. le terrain a façade sur trois rues.

Le tout conditionnellement à ce que le couvert végétal soit conservé intégralement sans coupe.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public sur le site Internet de la Ville ainsi que son affichage au bureau de la municipalité en date du 12 septembre 2025, annonçant l'assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2025-80183 pour la propriété située au 412, rue Noiseux, portant le numéro de lot 1 141 608, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à :

- autoriser la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant, jusqu'à 2,2 mètres de la ligne avant sur la rue Poirier, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 9 mètres pour un terrain de coin transversal; et
- autoriser la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant, jusqu'à 1,1 mètres de la ligne avant sur la rue Paul, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme est de 3 mètres lorsque situé du côté opposé à l'adresse civique si l'accès est possible pour un terrain de coin transversal, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 7 août 2025, sous le numéro 27 175 de ses minutes, dossier de référence AGBY-258542.

Le tout, conditionnellement à ce que le couvert végétal soit conservé.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0868

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2025-80180 – 170, rue Cartier – Lot numéro 6 654 690 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2025-218, transmettant la résolution numéro 250826-02 du comité consultatif d'urbanisme;

Le conseiller Robert Vincent explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jeannot Bélanger, pour l'immeuble situé au 170, rue Cartier.

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jeannot Bélanger a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 170, rue Cartier, à Granby, portant le numéro de lot 6 654 690, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 250826-02, en date du 26 août 2025, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant :

1. la profondeur du terrain permettant de réaliser un projet conforme;
2. que le terrain est situé dans un sous-secteur du centre-ville assujetti au PPU Centre-ville propice à la densification.

Le tout conditionnellement à ce que l'implantation du bâtiment soit alignée avec l'implantation des bâtiments voisins et que l'aménagement du stationnement se fasse à l'arrière.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public sur le site Internet de la Ville ainsi que son affichage au bureau de la municipalité en date du 12 septembre 2025, annonçant l'assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2025-80180 pour la propriété située au 170, rue Cartier, portant le numéro de lot 6 654 690, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser la construction d'un quadruplex sur un terrain dont les dimensions sont de 15 mètres de largeur et de 594,3 mètres carrés de superficie, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, il est établi que les normes minimales sont de 18 mètres de largeur et de 600 mètres carrés de superficie, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Yves Robichaud, arpenteur-géomètre, en date du 19 août 2025, sous le numéro 10 393 de ses minutes, dossier de référence 10 116;

Le tout, conditionnellement à ce que l'implantation du bâtiment soit alignée avec l'implantation des bâtiments voisins et que l'aménagement du stationnement se fasse à l'arrière.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0869

Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2025-80157 – 160, rue Denison Ouest – Lot numéro 1 140 303 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2025-248, transmettant la résolution numéro 250909-04 du comité consultatif d'urbanisme;

Le conseiller François Lemay explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Antony Lussier Laramée, pour l'immeuble situé au 160, rue Denison Ouest.

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Antony Lussier Laramée a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 160, rue Denison Ouest, à Granby, portant le numéro de lot 1 140 303, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 250909-04, en date du 9 septembre 2025, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant:

1. que la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par le propriétaire des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
2. qu'aucune modification ne sera apportée à l'extérieur du bâtiment.

Le tout conditionnellement à l'autorisation de la demande numéro 2025-1555 de permis de construction.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public sur le site Internet de la Ville ainsi que son affichage au bureau de la municipalité en date du 12 septembre 2025, annonçant l'assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2025-80157 pour la propriété située au 160, rue Denison Ouest, portant le numéro de lot 1 140 303, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser une unité d'habitation accessoire jusqu'à 1,02 mètres de la ligne latérale de terrain, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme minimale est de 2 mètres, le tout en référence au certificat de localisation préparé par M. Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, en date du 13 août 2023, sous le numéro 17881 de ses minutes, dossier de référence 2004115C.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0870

**Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2025-80199 –
45-51, rue Gill – Lot numéro 1 010 519 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2025-250, transmettant la résolution numéro 250916-03 du comité consultatif d'urbanisme;

La conseillère Catherine Baudin explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jean-François Arsenault, pour l'immeuble situé au 45-51, rue Gill.

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Arsenault a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 45-51, rue Gill, à Granby, portant le numéro de lot 1 010 519, du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 250916-03, en date du 16 septembre 2025, à l'effet d'autoriser la dérogation mineure portant sur la largeur du terrain, considérant que :

1. la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par le propriétaire des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
2. le terrain s'inscrit en cohésion avec le cadre bâti.

CONSIDÉRANT la recommandation à majorité du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 250916-03, en date du 16 septembre 2025, à l'effet d'autoriser la dérogation mineure portant sur la superficie du terrain, considérant que :

1. le projet répond à l'objectif du plan particulier d'urbanisme du centre-ville qui est d'augmenter et de diversifier l'offre de logements pour répondre à un large éventail de besoins;
2. le projet propose une aire de vie d'environ 800 pieds carrés ainsi qu'une terrasse extérieure au rez-de-chaussée.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public sur le site Internet de la Ville ainsi que son affichage au bureau de la municipalité en date du 16 septembre 2025, annonçant l'assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2025-80199 pour la propriété située au 45-51, rue Gill, portant le numéro de lot 1 010 519, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à autoriser la construction d'un bâtiment de 15 logements sur un terrain d'une superficie de 612,74 mètres carrés et d'une largeur de 14,91 mètres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, il est établi que les normes sont respectivement de 1 125 mètres carrés et de 21 mètres, le tout en référence au plan projet d'implantation préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 29 juillet 2025, sous le numéro 27 150 de ses minutes, dossier de référence AGBY-248103.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0871

**Autorisation – Demande de dérogation mineure numéro 2025-80197 –
45-51, rue Gill – Lot numéro 1 010 519 du cadastre du Québec**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2025-249, transmettant la résolution numéro 250916-02 du comité consultatif d'urbanisme;

La conseillère Catherine Baudin explique la teneur de cette demande de dérogation mineure et demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, s'est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Jean-François Arsenault, pour l'immeuble situé au 45-51, rue Gill.

Personne ne s'adresse au conseil municipal dans ce dossier.

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-François Arsenault a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 45-51, rue Gill, à Granby, portant le numéro de lot 1 010 519, du cadastre du Québec:

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 250916-02, en date du 16 septembre 2025, à l'effet d'autoriser cette dérogation mineure, considérant que :

1. le projet conserve le caractère d'unicité du secteur;
2. l'implantation du bâtiment respecte l'alignement des bâtiments voisins;
3. l'assouplissement prévu au règlement concernant la marge avant exigée serait de moins de 5 mètres.

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public sur le site Internet de la Ville ainsi que son affichage au bureau de la municipalité en date du 16 septembre 2025, annonçant l'assemblée publique de consultation:

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'accorder, conformément au Règlement numéro 0667-2016 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Ville de Granby, la demande de dérogation mineure numéro 2025-80197 pour la propriété située au 45-51, rue Gill, portant le numéro de lot 1 010 519, en référence au plan cadastral du Québec, de façon à :

- autoriser la construction d'un bâtiment jusqu'à 2,17 mètres de la ligne avant, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme minimale est de 5 mètres; et
- autoriser la construction d'un bâtiment avec un toit plat, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, il est établi que la norme permet des toits à 2 ou 4 versants, le tout en référence au certificat de localisation, préparé par M. Gilbert Grondin, arpenteur-géomètre, en date du 29 juillet 2025, sous le numéro 27 150 de ses minutes, dossier de référence AGBY-248103.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0872

Autorisation – Décret de travaux pour le 553, rue Léon-Harmel

CONSIDÉRANT le sommaire du Bureau de projets, sous le numéro BP-2025-013;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de démolition du bâtiment situé au 553, rue Léon-Harmel sont prévus à l'été 2026;

CONSIDÉRANT QUE des sections de toiture sont susceptibles de céder sous le poids de la neige, que de nouveaux affaissements sont à prévoir et qu'en présence de neige en toiture, il est très dangereux de s'aventurer dans le bâtiment, même pour une intervention de secours;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de procéder à la sécurisation physique du bâtiment situé au 553, rue Léon-Harmel; et

de prévoir un budget de 20 000 \$, plus taxes applicables pour la réalisation de ces travaux.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 564-2025, en date du 25 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0873

Dépôt du certificat du responsable de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Registre du 15 septembre 2025 – Règlement numéro 1418-2025

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2025-116;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller François Lemay

de confirmer le dépôt du certificat du responsable de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter qui s'est tenu le 15 septembre 2025, concernant le Règlement numéro 1418-2025 décrétant une dépense et un emprunt pour le versement de quotes-parts de bénéficiaires autres que le promoteur concernant des travaux d'infrastructures sur la rue de Joliette et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense et un emprunt de 22 500 \$, attestant :

- | | | |
|----|---|----|
| 1. | Que le nombre de personnes habiles à voter sur le susdit règlement est de : | 12 |
| 2. | Que le nombre de signatures de personnes habiles à voter requis pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin est : | 6 |
| 3. | Que le nombre de personnes habiles à voter qui se sont enregistrées est de : | 0 |
| 4. | Qu'en conséquence, ce règlement est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter; | |

et que le certificat du responsable de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter du registre du 15 septembre 2025 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0874 **Nomination – Comité consultatif sur l'évaluation des chiens potentiellement dangereux**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2025-110;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-0991;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de modifier la résolution 2024-11-0991 de la façon suivante :

En remplaçant M^e Charles-Félix Paquin par M^e Élisabeth Girard, avocate aux Services juridiques, à titre de membre du comité consultatif sur l'évaluation des chiens potentiellement dangereux.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0875 **Exemption de souscription annuelle – Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec – M^e Élisabeth Girard, M^e Alessia Boulanger et M^e Sabrina Béland**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2025-113;

CONSIDÉRANT l'embauche de M^e Sabrina Béland à titre d'avocate agissant comme greffière adjointe pour les Services juridiques, et ce, au service exclusif de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT l'embauche de M^e Élisabeth Girard à titre d'avocate pour les Services juridiques, et ce, au service exclusif de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT l'embauche de M^e Alessia Boulanger à titre d'avocate pour les Services juridiques, et ce, au service exclusif de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QU'à titre de membres du Barreau du Québec, tous les avocats doivent adhérer annuellement au fonds d'assurance responsabilité professionnelle de cet ordre professionnel;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3 paragraphe 7 du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec* (RLRQ., c. B 1, r. 1.2) prévoit que des avocats qui travaillent pour une municipalité qui se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise dans l'exercice de leur profession peuvent être exemptés d'acquitter cette prime;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de déclarer aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec*, que la Ville de Granby se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par M^e Sabrina Béland, M^e Élisabeth Girard et M^e Alessia Boulanger dans l'exercice de leurs fonctions, et ce, depuis leurs embauches.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0876 **Recommandations pour acceptation par le conseil municipal – Comité de circulation – Réunion du 3 septembre 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2025-115;

CONSIDÉRANT la réunion du comité de circulation du 3 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller François Lemay

d'approuver les recommandations du comité de circulation à la suite de la réunion du 3 septembre 2025; et

que le compte rendu soit déposé intégralement aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0877 **Autorisation de signature – Avenant numéro 1 – Fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables des règlements de zonage des municipalités membres – 2022-2025**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2025-112;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Yamaska ainsi que les Municipalités membres du Plan directeur de l'eau, dont la Ville de Granby, ont conclu, le 28 juin 2022, une entente de fourniture de service d'inspection par la MRC de la Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables conformément au règlement de zonage de chacune des Municipalités membres, laquelle vient à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT l'adoption du cadre réglementaire modernisé en milieux hydriques par le gouvernement du Québec qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2026;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de bien analyser les impacts du nouveau cadre réglementaire provincial sur l'avenir du service d'inspection des bandes riveraines;

CONSIDÉRANT QUE le suivi des dossiers d'infraction 2025 doit pouvoir se poursuivre au-delà du 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service concerné indique qu'il y a lieu de prolonger cette entente intermunicipale de six (6) mois supplémentaires conformément au projet d'avenant numéro 1 joint au présent sommaire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a le pouvoir de se prononcer sur la signature de cet avenant numéro 1;

CONSIDÉRANT les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et 569 et suivants du *Code municipal*;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser la signature de l'avenant numéro 1 visant la prolongation de l'entente de fourniture d'un service d'inspection par la MRC de La Haute-Yamaska concernant les dispositions de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, pour un terme additionnel de six (6) mois, soit jusqu'au 30 juin 2026, le tout selon les termes et conditions mentionnés au projet d'avenant joint au sommaire numéro SJ-2025-112.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistant(e)-greffier(ère), soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0878

Autorisation de signature – Avenant numéro 3 – Entente relative au mandat administratif confié à Développement industriel Granby et région inc.

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2025-107;

CONSIDÉRANT QU'UNE entente ayant pour objet de mandater Granby industriel pour l'atteinte d'objectifs en matière de développement industriel a été signée entre les PARTIES le 22 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 2023-07-0607 adoptée le 3 juillet 2023, l'entente a été prolongée au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la résolution numéro 2024-07-0609 adoptée le 2 juillet 2024, l'entente a été prolongée 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent prolonger l'entente dans l'attente de la mise en place de la stratégie de développement économique, tout en précisant leurs obligations;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser la signature de l'avenant numéro 3 modifiant le mandat de Granby industriel intervenu entre les parties le 22 novembre 2018 dans le but de prolonger l'entente au 31 décembre 2027 et de définir les obligations supplémentaires au mandant, le tout selon les termes et conditions prévus au projet d'avenant 3 joint au sommaire numéro SJ-2025-107, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2026 et 001-2027, en date du 11 septembre 2025.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistant(e)-greffier(ère), soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0879

Résiliation d'entente – Vérification des antécédents judiciaires – Autobus Le Parcours inc. – 2025

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2025-117;

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec l'entreprise Autobus Le Parcours inc. relativement à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par le corps de police de la Ville de Granby, laquelle vient à échéance le 6 mars 2026 et se renouvelle automatiquement pour une même durée, à moins que l'une des parties ne transmette à l'autre un avis écrit de son intention d'y mettre fin, et ce, au moins trois (3) mois avant la date de son expiration;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de résilier cette entente parce que l'entreprise Autobus Le Parcours inc. a fait l'objet d'une vente et n'a plus son siège social sur le territoire de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police recommande la résiliation de cette entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit se prononcer sur la résiliation de cette entente;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de résilier l'entente conclue avec l'entreprise Autobus Le Parcours inc. relative à la vérification des antécédents judiciaires effectuée par le corps de police de la Ville de Granby, laquelle est jointe au sommaire numéro SJ-2025-117.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistant(e)-greffier(ère), soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0880

Autorisation de signature – Entente relative à l'utilisation du Centre aquatique Desjardins de Granby – Club sportif Les Loutres – 2024-2027 – Abrogation de la résolution 2025-02-0141

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel des services juridiques sous le numéro SJ-2025-119;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-0141;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de cette résolution, le conseil d'administration du Club sportif Les Loutres a été dissous, et qu'aucune résolution de conclusion d'entente ne nous a été acheminée;

CONSIDÉRANT QUE l'entente relative à l'utilisation du centre aquatique Desjardins de Granby 2024-2027 n'a pas été signée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby, après analyse, n'entend pas conclure d'entente avec le club sportif Les Loutres relativement à l'utilisation du centre aquatique Desjardins de Granby;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'abroger la résolution 2025-02-0141; et

de ratifier la transmission d'un avis écrit au Club sportif les Loutres en date du 18 juin 2025 attestant du non-renouvellement de l'entente d'utilisation du centre aquatique Desjardins de Granby et d'itérer que la Ville n'entend pas signer d'entente avec ledit Club.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0881

Autorisation de signature – Servitude de passage – Lot numéro 1 857 166 du cadastre du Québec – 1647, boulevard David-Bouchard Nord

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2025-109;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a ajouté une ligne aérienne de son réseau électrique;

CONSIDÉRANT QUE suivant ce changement, une servitude pour un hauban est nécessaire sur le terrain de la Ville de Granby;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby est propriétaire du lot numéro 1 857 166 du cadastre du Québec;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution, et

d'autoriser la signature d'un acte de servitude de passage sur le lot numéro 1 857 166 du cadastre du Québec, situé au 1647, boulevard David-Bouchard Nord, le tout aux frais d'Hydro-Québec et Bell Canada.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistant(e)-greffier(ère), soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0882

Autorisation de signature – Vente d'un terrain – Lot numéro 6 513 661 du cadastre du Québec – Les Habitations Corbusier inc.

CONSIDÉRANT le sommaire des Services juridiques, sous le numéro SJ-2025-118;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-08-0741;

CONSIDÉRANT l'offre de Les Habitations Corbusier inc. d'acquérir le lot numéro 6 513 611 du cadastre du Québec, situé près de la rue Simonds Sud, d'une superficie de 3 570,3 mètres carrés, et ce, pour la somme de 350 000 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de la contre-offre aux même termes et conditions que l'offre initiale, en ajoutant que la vente est conditionnelle à l'obtention d'un permis de construction pour le premier bâtiment d'un projet comprenant quatre bâtiments de 12 à 32 logements, suivant l'approbation du projet par une résolution adoptée en vertu du *Règlement 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), et ce, sur la propriété située au 1050, rue Le Corbusier (lot numéro 3 567 250 du cadastre du Québec);

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser la vente du lot numéro 6 513 661 du cadastre du Québec, situé près de la rue Simonds Sud, d'une superficie de 3 570,3 mètres carrés à Les Habitations Corbusier inc. pour la somme de 350 000 \$, plus les taxes applicables et aux frais de l'acquéreur, et ce, selon les conditions contenues à la contre-offre d'achat datée du 3 septembre 2025 jointe au sommaire numéro SJ-2025-118; et

de retirer du domaine public le lot numéro 6 513 611 du cadastre du Québec pour l'affecter au domaine privé.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistant(e)-greffier(ère), soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires, incluant notamment l'acte de vente à intervenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0883

Adjudication du contrat numéro 364/2025 – Fourniture et livraison d'un camion 10 roues avec équipements – Robitaille Équipement inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-144;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'adjuger le contrat numéro 364/2025 pour la fourniture et la livraison d'un camion 10 roues avec équipements au plus bas soumissionnaire conforme, soit Robitaille Équipement inc., pour un montant total, taxes incluses, de 513 614,39 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro R24-1356C.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 566-2025, en date du 26 septembre 2025, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 8 juillet 2025 et à l'addenda numéro 1, en date du 28 août 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0884

Adjudication du contrat numéro 191/2025 – Remplacement de vannes de type guillotine – Station d'épuration (STEP) – Construction Multi-Mécanique inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-121;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adjuger le contrat numéro 191/2025 pour un contrat relatif au remplacement de vannes de type guillotine à la Station d'épuration (STEP), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Multi-Mécanique inc., pour un montant total, taxes incluses, incluant l'option A de 160 012,52 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro R24-1356A.26, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 553-2025, en date du 23 septembre 2025, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 8 juillet 2025 et aux addendas numéro 1, en date du 7 août 2025, numéro 2, en date du 11 août 2025, numéro 3, en date du 15 août 2025, numéro 4, en date du 25 août 2025 et numéro 5, en date du 28 août 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0885 **Adjudication du contrat numéro 133/2025 – Services conseils pour la gestion des dossiers de lésions et de maladies professionnelles – Medial Conseil Santé Sécurité inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-149;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'adjuger le contrat numéro 133/2025 relatif aux services conseils pour la gestion des dossiers de lésions et de maladies professionnelles, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, assujetti à deux (2) reconductions d'une année chacune, pour un total de cinq (5) ans maximum, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, soit Medial Conseil Santé Sécurité inc., pour un montant total, taxes incluses, de 79 553,50 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2026, 001-2027 et 001-2028, en date du 26 septembre 2025, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 31 juillet 2025 et à l'addenda numéro 1, en date du 22 août 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0886 **Adjudication du contrat numéro 134/2025 – Services professionnels – Programme d'aide aux employés et à la famille et télémedecine – Telus Health Canada Ltd**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-150;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'adjuger le contrat numéro 134/2025 pour les services professionnels relativement au programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) ainsi qu'au programme de télémedecine, pour une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028, assujetti à deux (2) reconductions d'une année chacune, pour les années 2029 et 2030, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères de qualité et de prix, soit Telus Health Canada Ltd, pour un montant total, taxes incluses, de 141 288,18 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2026, 001-2027 et 001-2028, en date du 26 septembre 2025, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 31 juillet 2025 et à l'addenda numéro 1, en date du 22 août 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0887 **Adjudication du contrat numéro 403/2025 – Travaux de mise à niveau des bassins de floculation – Plan 60 à la Centrale de traitement d'eau (CTE) – Nordmec Construction inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-147;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adjuger le contrat numéro 403/2025 relatif aux travaux de mise à niveau des bassins de floculation du plan 60 à la Centrale de traitement d'eau (CTE), au plus bas soumissionnaire conforme, soit Nordmec Construction inc., pour un montant total, taxes incluses, de 154 843,73 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projets numéros 91280A.16 et 91190A.16, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 567-2025, en date du 26 septembre 2025, le tout conformément à l'appel d'offres en date du 4 août 2025 et aux addendas numéro 1, en date du 8 septembre 2025 et numéro 2, en date du 15 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0888 **Conclusion du contrat numéro 486/2025 – Fourniture et livraison d'équipements de désincarcération – Protection Incendie CFS Itée**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-140;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Protection Incendie CFS Itée, conforme à l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 5 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de conclure le contrat numéro 486/2025 pour la fourniture et la livraison d'équipements de désincarcération pour le Service de sécurité incendie, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Protection Incendie CFS Itée, pour un montant total, taxes incluses, de 99 775,31 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro R24-1356B.2, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 555-2025, en date du 23 septembre 2025, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 27 août 2025 et à l'addenda numéro 1, en date du 29 août 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0889 **Conclusion du contrat numéro 461/2025 – Location de deux (2) chargeurs sur roues – Sans opérateur – 2025-2026 – Équipement St-Germain inc.**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-143;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Équipement St-Germain inc., conforme à l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 26 août 2025.

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

de conclure le contrat numéro 461/2025 concernant la location de deux (2) chargeurs sur roues, sans opérateur, pour le Service des travaux publics pour une période approximative de trois (3) mois, soit du 8 décembre 2025 au 16 mars 2026, aux plus bas soumissionnaires conformes par équipement, soit :

Équipement #1 - Chargeur sur roues, avec godet 2.5 VRG minimum et gratte - À Équipement St-Germain inc., pour un montant total, taxes incluses, de 34 521,24 \$; et

Équipement #2 - Chargeur sur roues, avec godet 2.5 VRG minimum et gratte - À Équipement St-Germain inc., pour un montant total, taxes incluses, de 34 521,24 \$;

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 554-2025 et 001-2026, en date du 23 septembre 2025, le tout conformément à la demande de soumissions 461/2025, en date du 20 août 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0890

Conclusion du contrat numéro 496/2025 – Location d'un équipement de chauffage pour le Palace de Granby – Le Groupe Simoneau inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-141;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Le Groupe Simoneau inc., conforme à l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 11 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

de conclure le contrat numéro 496/2025 concernant la location d'un équipement de chauffage pour le Palace de Granby pour la saison hivernale 2025-2026, pour une période approximative de cinq (5) mois, soit du 5 décembre 2025 au 5 mai 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Le Groupe Simoneau inc., pour un montant total estimé, taxes incluses, de 56 337,75 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 558-2025 et 001-2026, en date du 23 septembre 2025, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 3 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0891

Conclusion du contrat numéro 517/2025 – Migration des lignes téléphoniques du Service de police vers la technologie SIP – Bell Canada

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-146;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Bell Canada., en date du 12 mai 2025.

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de conclure le contrat numéro 517/2025 pour la migration des lignes téléphoniques du Service de police vers la technologie SIP, avec Bell Canada, pour un montant total, taxes incluses, de 168 737,31 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 82623.1, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 563-2025, en date du 24 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0892

Conclusion du contrat numéro 510/2025 – Renouvellement et maintenance des licences de sécurité firewall (Fortinet) et FortiAnalyzer – 2025-2026 – Précicom Technologies inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-152;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Précicom Technologies inc., conforme à l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 24 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de conclure le contrat numéro 510/2025 pour le renouvellement et la maintenance des licences de sécurité firewall (Fortinet) et FortiAnalyzer, pour une période approximative d'un (1) an, se terminant le 16 novembre 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Précicom Technologies inc., pour un montant total, taxes incluses, de 62 776,35 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 568-2025 et 001-2026, en date du 26 septembre 2025, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 17 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0893

Conclusion du contrat numéro 497/2025 – Services professionnels en ingénierie – Conception, plans et devis – Nouveaux feux de circulation – Intersection des rues Robitaille et des Montérégiennes – Artelia Canada inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-142;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue d'Artelia Canada inc., conforme à l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 18 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

de conclure le contrat numéro 497/2025 concernant les services professionnels en ingénierie pour la conception et les plans et devis pour de nouveaux feux de circulation à l'intersection des rues Robitaille et des Montérégiennes, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Artelia Canada inc. pour un montant total, taxes incluses, de 107 041,73 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro R24-1354A.3, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 556-2025, en date du 23 septembre 2025, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 9 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0894

Conclusion du contrat numéro 481/2025 – Services techniques pour la modification de feux de circulation – Secteur pont Patrick-Hackett – 2025-2026 – Victor Poulin inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-148;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Victor Poulin inc., conforme à l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 19 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de conclure le contrat numéro 481/2025 concernant les services techniques pour la modification de feux de circulation dans le secteur du pont Patrick-Hackett, pour une période d'un (1) an, soit du 10 octobre 2025 au 9 octobre 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Victor Poulin inc., pour un montant total, taxes incluses, de 121 131,91 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projets R24-1356A.22 et R24-1356A.3, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéros 560-2025, en date du 23 septembre 2025, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 9 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0895

Conclusion du contrat numéro 408/2025 – Travaux d'aménagement d'un jardin de pluie – Centre Notre-Dame – Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-151;

CONSIDÉRANT le *Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle de la Ville de Granby*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Bertrand Ostiguy inc., conforme à l'ensemble des exigences de la Ville, en date du 17 septembre 2025.

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 50 000 \$ du poste « PTI environnement » vers le poste 25115.15 et un transfert budgétaire au montant de 15 092 \$ du poste numéro 25115.12 vers le poste numéro 25115-15;

de conclure le contrat numéro 408/2025 relatif aux travaux d'aménagement d'un jardin de pluie au Centre Notre-Dame, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bertrand Ostiguy inc., pour un montant total, taxes incluses, de 71 284,50 \$, payable à même le fonds des dépenses en immobilisations, projet numéro 25-115.15, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 561-2025, en date du 23 septembre 2025, le tout conformément à la demande de soumissions en date du 5 septembre 2025 et à l'addenda numéro 1, en date du 16 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0896

Approbation des critères de sélection et de pondération du contrat numéro 495/2025 – Services professionnels – Plans, devis et surveillance – Architecture du paysage – Projet du nouveau réservoir d’eau potable au 91, rue Robitaille

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-153;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels en architecture du paysage pour la conception de plans et devis et surveillance des travaux relatifs au projet du nouveau réservoir d’eau potable au 91, rue Robitaille;

CONSIDÉRANT QUE l’article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède le seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les services requis sont des services professionnels à exercice exclusif;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller François Lemay

d'approuver les critères d'évaluation et de pondération du contrat numéro 495/2025 pour le mandat de services professionnels en architecture du paysage pour la conception de plans et devis et surveillance des travaux relatifs au projet du nouveau réservoir d’eau potable au 91, rue Robitaille comme suit :

• Expérience et pertinence de la firme soumissionnaire	25 points
• Expérience du chargé de projet	25 points
• Organisation de la firme	30 points
• Méthodologie	15 points
• Qualité de l'offre de service	5 points
Total	100 points

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0897 **Approbation des critères de sélection et de pondération du contrat numéro 512/2025 – Collecte, transport et valorisation/recyclage (100%) des boues déshydratées de la Station d’épuration (STEP)**

CONSIDÉRANT le sommaire de la Division approvisionnements, sous le numéro APP-2025-154;

CONSIDÉRANT le mandat requis de services professionnels pour la collecte, le transport et la valorisation/recyclage (100 %) des boues déshydratées de la station d’épuration (STEP);

CONSIDÉRANT QUE l’article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* rend obligatoire l'utilisation d'un système d'évaluation et de pondération des offres pour l'adjudication de contrats de services professionnels dont la valeur excède le seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les services requis sont des services professionnels à exercice exclusif;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'approuver les critères d'évaluation et de pondération du contrat numéro 512/2025 pour la collecte, le transport et la valorisation/recyclage (100 %) des boues déshydratées de la station d’épuration (STEP), comme suit :

• Expérience de la firme soumissionnaire	20 points
• Expérience et expertise du chargé de projet et de l'équipe	20 points
• Organisation de la firme	25 points
• Méthodologie	20 points
• Compréhension du mandat	10 points
• Qualité de l'offre de service	5 points
Total	100 points

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0898 **Dépôt de la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 24 août au 22 septembre 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2025-052;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'autoriser que la liste des comptes et salaires payés autorisés en vertu du règlement numéro 0012-2007 (délégation de pouvoir autoriser des dépenses) du 24 août au 22 septembre 2025, soit :

- les comptes pour la période du 30 août au 22 septembre 2025, pour la somme de 8 452 878,73 \$ et
- les salaires pour la période du 24 août au 13 septembre 2025, pour la somme de 1 674 789,37 \$

pour un total de 10 127 668,10 \$ soit déposée, et de ratifier les engagements financiers excédant l'année financière en cours suivants :

1. Utilisation de la plateforme Constat Express - Transphere - Paiement - Licence de 36 mois
Réf. : 505/2025 - C2025-0696
Du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028
Fournisseur : PG Solutions inc.
Dépense 2026 annuelle approximative, taxes incluses 4 784,11 \$
Dépense 2027 annuelle approximative, taxes incluses 4 927,83 \$
Dépense 2028 annuelle approximative, taxes incluses 5 076,15 \$
2. Contrat de maintenance Programme Protection Totale - Salles d'interrogatoires et d'entrevues - Service de police
Réf. : 525/2025 - C2025-0704
Du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2027
Fournisseur : Maestrovision inc.
Dépense 2025 approximative, taxes incluses 5 529,95 \$
Dépense 2026 annuelle approximative, taxes incluses 7 373,27 \$
Dépense 2027 approximative, taxes incluses 18 432,32 \$
3. Renouvellement des licences FME ESRI Edition - Géomatique
Réf. : 531/2025 - C2025-0716
Du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026
Fournisseur : Solutions Consortech inc.
Dépense 2025 approximative, taxes incluses 2 854,35 \$
Dépense 2026 approximative, taxes incluses 8 563,04 \$

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 557-2025, 001-2026, 001-2027 et 001-2028, en date du 23 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0899 **Dépôt – Rapports semestriels sur la situation financière de la Ville de Granby au 30 septembre 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2025-049;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

de confirmer le dépôt, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*, des rapports semestriels sur la situation financière de la Ville de Granby au 30 septembre 2025, à savoir le rapport comparatif au 30 septembre 2025 versus celui au 30 septembre 2024 et le rapport des prévisions au 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0900 **Transferts de crédits budgétaires au 1^{er} octobre 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2025-054;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser et de ratifier les transferts de crédits budgétaires au 1^{er} octobre 2025 :

- du fonds d'opérations vers d'autres postes d'opérations, pour un montant de 160 464 \$;
- du fonds des immobilisations vers le fonds des opérations, pour un montant de 87 510 \$ relié à des montants du PTI environnement;
- du fonds d'opérations vers divers projets d'immobilisations, pour un montant de 101 470 \$;
- du fonds d'immobilisations de divers projets à d'autres projets, pour un montant de 628 050 \$;
- des budgets additionnels à même le budget d'opérations vers divers projets d'immobilisations pour un montant de 693 028 \$;
- un budget additionnel à même le budget d'opérations vers le projet d'immobilisations de réhabilitation de chaussée de 2025 pour un montant de 343 000 \$, annulant ainsi la recommandation du comité d'infrastructures du 18 février 2025 qui recommandait l'utilisation du surplus libre; et
- un budget additionnel à même le budget d'opérations vers le projet d'immobilisations pour le droit de préemption du 315, rue Saint-Jean pour un montant de 575 000 \$, modifiant ainsi le transfert prévu dans la résolution 2025-08-0768 qui autorisait un transfert en provenance du surplus libre.

le tout, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 565-2025, en date du 25 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0901

Modifications – Sources de financement

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des finances et de l'évaluation, sous le numéro SF-2025-053;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

de changer le financement des projets 25-117.5 et 25-117.6 prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2025 de 287 000 \$ pour les financer par le budget au lieu du fonds de roulement et ainsi libérer l'argent au fonds de roulement.

1. d'autoriser ou de ratifier la liste des mouvements de main-d'œuvre pour la période du 7 mai 2025 au 17 octobre 2025, pour le personnel permanent, régulier, temporaire, surnuméraire et contractuel, le tout tel que plus longuement spécifié au sommaire numéro RH-2025-027 et ses annexes.

Pour ce qui est du personnel permanent ou régulier :

- d'embaucher monsieur Christian Laramée au poste de conseiller au développement social à la Division développement social du Service des loisirs, de la culture et du développement social, en date du 29 septembre 2025. Cette embauche est assujettie à une période de probation, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service et aux modalités prévues dans la politique régissant le personnel cadre en vigueur, ainsi que selon toutes autres conditions négociées;
- de ratifier le changement de statut temporaire de madame Carol-Anne Dubois, en tant qu'employée surnuméraire au poste de monitrice en sécurité aquatique, à la Division aquatique et sports du Service des loisirs, de la culture et du développement social, en date du 19 août 2025;
- de nommer madame Annie Berthiaume, au poste de préposée à la salle des pièces à conviction du Service de police, en date du 2 octobre 2025. Cette nomination est assujettie à une période de probation, laquelle devra être accomplie à la satisfaction de la direction du service, ainsi qu'aux autres conditions de travail contenues dans la convention collective en vigueur;
- de prendre acte du désistement de monsieur Daniel Bérubé, à la suite de sa nomination le 21 janvier 2025, à la fonction de chef départemental, à la Division parcs et terrains de jeux, du Service des travaux publics. Depuis le 15 septembre 2025, il a réintégré le poste d'horticulteur, à la Division parcs et terrains de jeux du Service des travaux publics;
- de prendre acte de la démission de monsieur Olivier Forget-Chrétien, au poste de mécanicien, à la Division voirie, mécanique, égouts et aqueduc du Service des travaux publics, en date du 7 mai 2025;
- de prendre acte de la démission de madame Joannie Meunier, au poste de greffière adjointe à la Division greffe des Services juridiques, en date du 12 septembre 2025;
- de prendre acte de la démission de madame Mélanie Pigeon, au poste de directrice du Service des ressources humaines, effective en date du 17 octobre;

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 562-2025, en date du 24 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0904

Autorisation – Imposition d'une mesure disciplinaire – Employé

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2025-028, le tout soumis sous réserve des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.A.I.);

CONSIDÉRANT un dossier de mesure disciplinaire traité au comité des finances et des ressources humaines à sa rencontre du 25 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser la suspension pour une durée de deux (2) journées sans solde et sans droit au rappel, ni aux heures supplémentaires, laquelle date de suspension sera purgée sera déterminée par la direction de son service.

Que le directeur du service concerné ou, en son absence, la personne qu'il désigne, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0905

Autorisation – Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) | CV-5 – 2025-0531 – 71, rue Lorne – CV-2 – 2025-2389 – 102, rue Principale – CA-1 – 2025-2039 – 997, rue Principale – CV-3 – 2025-0668 – 249, rue Principale – RM 2 – 2025-2524 – 123, rue du Mont-Brome – RMB-3 – 2025-2598 et 2025-2599 – 501-505, rue des Écoliers – UHA – 2025-1555 – 160, rue Denison Ouest

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2025-247;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme lors des réunions tenues le 9 septembre 2025 et le 23 septembre 2025 à l'égard des projets ci-après énumérés;

CONSIDÉRANT QUE les projets suivants répondent aux objectifs et aux critères établis au Règlement numéro 1351-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT les avis favorables du comité consultatif d'urbanisme à l'égard des projets ci-après énumérés;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'approuver les demandes de plans d'implantation et d'intégration architecturales et les recommandations suivantes, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme, lesquelles sont résumées comme suit, à savoir :

Catégorie PIIA	# de demande	Numéro de résolution du CCU	Adresse	Objet de la demande
CV-5	2025-0531	250909-03	71, rue Lorne	Construction
CV-2	2025-2389	250909-10	102, rue Principale	Enseigne
CA-1	2025-2039	250923-09	997, rue Principale	Construction
CV-3	2025-0668	250923-11	249, rue Principale	Enseigne
RM-2	2025-2524	250923-13	123, rue du Mont-Brome	Réparation
RMB-3	2025-2598	250923-15	501-505, rue des Écoliers	Construction
	2025-2599			
UHA	2025-1555	250923-16	160, rue Denison Ouest	Construction

le tout tel qu’il apparaît aux plans et représentations graphiques joints à chacune des demandes de permis; et

que le demandeur soit tenu de respecter en tout point l’autorisation donnée dans le cadre de ce PIIA, étant entendu que toutes les modifications qui pourraient y être apportées devront faire l’objet d’une nouvelle réévaluation du projet, et ce, avant que lesdits travaux n’aient débuté.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0906

Refus – Demande de modification au Règlement de zonage numéro 2025-80192 – 1220, rue Principale

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l’aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2025-246, transmettant la résolution 250909-06 du comité consultatif d’urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la classe d’usage « Cpro » dans la zone commerciale EG02C;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme, par sa résolution 250909-06, ne recommande pas la demande de modification au Règlement de zonage puisque la vocation commerciale du secteur est axée sur des commerces liés à l’automobile, ce qui pourrait occasionner des enjeux de cohabitation et que l’implantation d’une clinique de denturologie dans un autre secteur de la ville pourrait générer un impact plus favorable qu’à l’emplacement visé par la demande;

CONSIDÉRANT QUE le secteur est occupé principalement par des commerces de vente de véhicules automobiles et des ateliers de mécaniques;

CONSIDÉRANT QU’une clinique de denturologie aurait un impact plus structurant dans un secteur plus central de la ville;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

de refuser la demande portant le numéro 2025-80192 considérant que la vocation commerciale du secteur est axée sur des commerces liés à l’automobile, ce qui pourrait occasionner des enjeux de cohabitation, et que l’implantation d’une clinique de denturologie dans un autre secteur de la ville pourrait générer un impact plus favorable qu’à l’emplacement visé par la demande.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0907

Autorisation – Demande de partenariat – Installation d’un panneau en milieu agricole – Union des producteurs agricoles (UPA)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2025-236;

CONSIDÉRANT la mise en place du Plan de conservation des milieux naturels et l'action de réaliser des projets qui mettent de l'avant les bonnes pratiques agroenvironnementales;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Granby est sollicitée pour fournir les poteaux et la quincaillerie (vis et boulons) ainsi que pour procéder à l'installation d'un panneau à la Ferme Ruisselet inc. située au 123, chemin René pour sa participation au programme ALUS Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE cette opération aura pour effet d'offrir un grand rayonnement aux producteurs agricoles de Granby participant au programme ALUS Montérégie, tout en aidant à recruter d'autres producteurs agricoles afin d'implanter de nouveaux aménagements;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

d'autoriser l'installation d'un panneau à la Ferme Ruisselet inc. situé au 123, chemin René pour sa participation au programme ALUS Montérégie, pour un coût estimé à environ 500 \$, taxes incluses, prélevé à même le budget de fonctionnement du service, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 533-2025, en date du 10 septembre 2025;

d'autoriser le Service des travaux publics à fournir les poteaux et la quincaillerie (vis et boulons) et de procéder à l'installation des poteaux; et

de faire parvenir le logo de la Ville de Granby à l'union des producteurs agricoles afin qu'il soit ajouté à la liste des partenaires impliqués dans le projet de panneau.

Que M. Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement ou, en son absence, M. Yvan Gatien, directeur du Service de l'aménagement et la protection du territoire, soit et est autorisé à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0908

Autorisation de signature – Projet d'entente – Aide financière – Protection à perpétuité du lot numéro 1 650 115 du cadastre du Québec – Fondation SETHY

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2025-235;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de 9 500 \$ par la Fondation SETHY pour la réalisation du projet de protection à perpétuité du lot numéro 1 650 115 du cadastre du Québec situé au 186, 9^e Rang Est;

CONSIDÉRANT l'approbation de ce projet par le comité aménagement et protection du territoire lors de la rencontre tenue le 25 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre avec le Plan de conservation des milieux naturels, qui a comme objectif la conservation de 30 % du territoire de Granby en milieux naturels d'ici 2030;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure une entente financière définissant les obligations de la Fondation SÉTHY et de la Ville de Granby pour la réalisation de ce projet;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accorder une aide financière à la Fondation SÉTHY au montant de 9 500 \$ pour la réalisation du projet de protection à perpétuité du lot numéro 1 650 115 du cadastre du Québec, situé au 186, 9^e Rang Est, laquelle est payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 532-2025, en date du 10 septembre 2025;

de conclure une entente avec cet organisme visant à établir les modalités de versement de cette aide financière, le tout selon les termes et conditions contenus au projet d'entente joint au sommaire numéro SAPT-2025-235; et

d'identifier la Fondation SÉTHY comme mandataire pour recevoir la somme de 9 500 \$ par le biais du Fonds des municipalités pour la biodiversité (Fonds MB), pour la protection à perpétuité du lot numéro 1 650 115 du cadastre du Québec.

Que M. Serge Drolet, coordonnateur de la Division environnement ou, en son absence, M. Yvan Gatien, directeur du Service de l'aménagement et la protection du territoire, soit et est autorisé à signer tout document requis pour ce projet.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0909

Autorisation – Demande d'exemption de case de stationnement – 528 et 536, rue Guy

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2025-230;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'exemption pour deux bâtiments de 28 logements sur la propriété située au 536, rue Guy a été déposée le 15 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'aménagement de trente-six (36) cases de stationnement conformes, par bâtiment, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la norme est établie à un minimum de 42 cases (1,50 case par logement, soit $1,50 \times 28 = 42$);

CONSIDÉRANT QUE l'article 120 du Règlement numéro 0663-2016 de zonage permet au conseil municipal d'exempter de l'obligation de fournir et maintenir des cases de stationnement, toute personne qui en fait la demande moyennant le paiement d'une somme de 3 500 \$ par case;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'autoriser la demande visant l'exemption de douze (12) cases de stationnement moyennant le paiement d'une somme de 42 000 \$.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0910

Plan projet de morcellement – 1000, rue Arthur-Laliberté

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, sous le numéro SAPT-2025-013;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Laurie Fréchette, chargée de projets à Projection Urba inc., a déposé le 28 octobre dernier, une modification au plan projet de morcellement initialement déposé le 30 janvier 2024, pour le terrain situé au 1000, rue Arthur-Laliberté, lots 4 686 814 et 6 400 004 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais de parc afférents au projet ont été acquittés;

CONSIDÉRANT QUE le plan projet de morcellement prévoit la création de 110 logements, répartis dans des bâtiments de typologies variées avec quelques habitations unifamiliales isolées ainsi que des bâtiments multifamiliaux comprenant entre 4 et 8 unités, pour un maximum de trois étages.;

CONSIDÉRANT QU'une portion significative des terrains visés sera aménagée en espace végétalisé ou conservée à l'état naturel à la hauteur de 70% à 90%.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 250107-08, recommande de façon unanime le plan projet de morcellement présenté par M^{me} Laurie Fréchette, pour le 1000, rue Arthur-Laliberté;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

d'accepter le nouveau plan projet de morcellement correspondant à la demande initiale numéro 2024-80029, tel que présenté au plan concept d'aménagement d'ensemble préparé par M^{me} Laurie Fréchette de Projection Urba, dossier numéro 230419U01000, en date du 28 octobre 2024, le tout conditionnellement à la cession à la Ville de l'emprise requise pour la réalisation d'une piste multifonctionnelle reliant le projet à la rue Robitaille, cette emprise devant représenter une superficie d'environ 1 590 mètres carrés pour une longueur approximative de 260 mètres linéaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0911

Autorisation de signature – Entente concernant le traitement des eaux usées – Solutions énergétiques Volta Canada inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2025-088;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ses activités, l'entreprise Solutions énergétiques Volta Canada inc. consommera une grande quantité d'eau;

de confirmer l'engagement de la Ville à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

de confirmer l'engagement de la Ville à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028; et

d'approuver la programmation pour le programme TECQ 2024-2028 proposé par le Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux jointe au sommaire SIEMD-2025-089 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

de confirmer l'engagement de la Ville à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement;

de confirmer l'engagement de la Ville à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme et à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution; et

de remplacer la résolution numéro 2025-08-0776 par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0913

Réception provisoire – Ajout de feux de circulation – Intersection des rues Cowie et Georges-Cros – Contrat numéro 149/2024 – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2025-085;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Alain Lacasse
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accepter, en date du 31 janvier 2025, la réception provisoire des travaux pour l'ajout de feux de circulation à l'intersection des rues Cowie et Georges-Cros, réalisés conformément aux plans et devis préparés par la firme Les Services EXP inc. et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception provisoire des travaux municipaux faisant suite au contrat numéro 149/2024 conclu entre la Ville de Granby et le Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistant(e)-greffier(ère), soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0914

Réception définitive – Réfection de la voirie du chemin René, entre les rues Cowie et Principale – Contrat 137/2024 – Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2025-091;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter, en date du 19 septembre 2025, la réception définitive des travaux pour la réfection de la voirie du chemin René, entre les rues Cowie et Principale, effectués au contrat numéro 137/2024 conformément aux plans et devis préparés par la Division ingénierie et sous la surveillance de Les Services EXP inc.; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 137/2024 conclu entre la Ville de Granby et Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistante-greffière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0915

Réception définitive – Remplacement de conduites d'eau potable et réfection de chaussée – Boulevard Montcalm ainsi que les rues Calixa-Lavallée, Desjardins Nord et La Fontaine – Contrat numéro 094/2024 – Bertrand Ostiguy inc.

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des infrastructures, des eaux et de la mobilité durable, sous le numéro SIEMD-2025-090;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accepter, en date du 18 septembre 2025, la réception définitive des travaux de remplacement de conduites d'eau potable et de réfection de chaussée du boulevard Montcalm ainsi que des rues Calixa-Lavallée, Desjardins Nord et La Fontaine, effectués au contrat numéro 094/2024 conformément aux plans et devis préparés par la Division ingénierie et sous sa surveillance; et

d'autoriser les opérations administratives et juridiques concernant la réception définitive des travaux faisant suite au contrat numéro 094/2024 conclu entre la Ville de Granby et l'entreprise Bertrand Ostiguy inc.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistant(e)-greffier(ère), soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0916

Autorisation – Manèges – Vie culturelle et communautaire de Granby – 7 au 10 août 2025 – Abrogation de la résolution numéro 2025-06-0527

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-172;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-06-0527, autorisant différentes dérogations en lien avec l'utilisation du terrain et du stationnement du centre Notre-Dame ainsi que l'offre de services municipaux pour l'installation des manèges;

CONSIDÉRANT QUE l'événement a été relocalisé sur un autre site en raison de considérations logistiques;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'abroger la résolution numéro 2025-06-0527; et

d'accorder une aide financière pour les services professionnels et la location du matériel autorisé et nécessaire à l'installation et à la présentation de l'activité, sur présentation de pièces justificatives, et ce, jusqu'au montant maximal de 2 000 \$, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 549-2025, en date du 23 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0917

Autorisation – Activité spéciale et demande de contribution financière – Grande Marche de Granby – Granby Multi-Sports – Centre-ville – 18 octobre 2025

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-179;

CONSIDÉRANT l'engagement important de bénévoles pour l'organisation de cette activité;

CONSIDÉRANT QUE la Grande Marche de Granby est un événement gratuit et familial qui réunit plus de 1 600 participants chaque année et assure un rayonnement local, régional et provincial;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation se conformera aux recommandations du Service de sécurité incendie;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser tous les ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue de La Grande Marche de Granby, le 18 octobre 2025, ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique approprié, le tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés;

d'autoriser, la musique, le bruit et le son amplifié pendant la marche;

d'accorder une aide financière d'une somme maximale de 3 000 \$ pour l'organisation de cet événement au rayonnement local, régional et provincial; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 11 000 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 535-2025, en date du 10 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0918

Autorisation – Activité spéciale – Fête de l'Halloween – Présence dans la ville et fermeture partielle rue Léon-Harmel – Service de police – 31 octobre 2025

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-206;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'autoriser tous les ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue de la Fête de l'Halloween, le 31 octobre 2025 sur la rue Léon-Harmel, ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique approprié, le tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés;

d'autoriser la fermeture partielle de la rue Léon-Harmel de la rue Simonds Sud et Talbot, entre 16 h 20 et 20 h 30; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 5 300 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 551-2025, en date du 18 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0919

Autorisation – Activité spéciale – Cérémonie des vétérans au cénotaphe au parc Victoria – Vétérans UN NATO Canada région de Granby – 11 novembre 2025

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-208;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'autoriser tous les ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue de la Cérémonie des vétérans au cénotaphe, le 11 novembre 2025 au parc Victoria, ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique approprié, le tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés;

d'autoriser le contrôle de la circulation pendant 12 minutes, soit de 11 h 10 à 11 h 22, le lundi 11 novembre aux intersections suivantes :

- Rues Dufferin et Boivin;
- Avenue du Parc et rue Court; et
- Rue Dufferin et boulevard Mountain; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 1 200 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 546-2025, en date du 17 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0920

Autorisation – Activité spéciale – Grande Guignolée des Médias – CFXM-FM M105 – 4 décembre 2025

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-207;

CONSIDÉRANT l'engagement important de bénévoles pour l'organisation de cette collecte;

CONSIDÉRANT le succès de cet événement dans le passé et les besoins de notre communauté;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'autoriser tous les ajustements à la réglementation sur la circulation et le stationnement nécessaires à la tenue de la Grande Guignolée des Médias de CFXM-FM M105, à l'intersection des rues Dufferin et Principale le 4 décembre 2025, ainsi que l'affichage promotionnel et signalétique approprié, le tout suivant la demande d'autorisation et les documents joints à celle-ci, et le cas échéant, conformément aux exigences des services municipaux concernés;

d'autoriser la sollicitation sur la voie publique, à l'intérieur du corridor de sécurité, et ce, de 6 h 30 à 13 h 30 à l'intersection des rues Principale et Dufferin; et

d'autoriser la fourniture des services municipaux nécessaires à la présentation de cet événement, et ce, jusqu'au montant maximal de 1 800 \$, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 545-2025, en date du 17 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum de M^{me} la conseillère Geneviève Rheault déclare son intérêt pour le sujet suivant, puisqu'elle siège sur le conseil d'administration. Elle quitte donc son siège à la table des délibérations.

Déclaration
d'intérêts
2025-10-0921

Autorisation – Demande d’aide financière – Lutte contre la fraude – Abrogation de la résolution numéro 2024-11-1014

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-190;

CONSIDÉRANT les axes d'interventions de sécurité et de communication et d'information de la Politique municipale des personnes âgées;

CONSIDÉRANT l’axe précis au plan d’action de la Politique municipale des personnes âgées de développer une campagne de sensibilisation sur les cas de fraude;

CONSIDÉRANT QUE les cas de fraude sont en hausse partout au Québec;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-11-1014 adoptée par le conseil municipal le 4 novembre 2024 relativement à l'autorisation d'accorder une aide financière – Lutte contre la fraude;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la bénéficiaire de l’aide financière accordée;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité développement social et qualité de vie, lors de la rencontre tenue le 16 octobre 2024.

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'abroger la résolution numéro 2024-11-1014; et

d'accorder une aide financière d'un montant maximal de 3 276,80 \$ au Centre d'action bénévole de Granby, sur présentation de pièces justificatives, pour la production de capsules vidéo et audio pour le développement d’une campagne majeure de sensibilisation et de lutte à la fraude des personnes âgées de Granby en 2025, le tout étant payable à même le fonds d’administration, tel qu’en fait foi le certificat du trésorier numéro 530-2025, en date du 9 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

*Changement de quorum de M^{me} la conseillère Geneviève Rheault réintègre son siège à la table des délibérations.

2025-10-0922

Autorisation – Demande d’aide financière – Présentation du documentaire Au-delà des mots – Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska – Avril 2024 – Abrogation de la résolution numéro 2024-03-0250

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-171;

CONSIDÉRANT QUE le documentaire n'a pas pu être présenté, donc aucun frais n'a été encouru;

CONSIDÉRANT la résolution 2024-03-0250, laquelle octroi une aide financière à l'organisme Société Alzheimer Brome-Missisquoi et Haute-Yamaska, visant à présenter le documentaire Au-delà des mots;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'abroger la résolution numéro 2024-03-0250.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0923 **Autorisation – Demande d'aide financière – Le Cercle de fermières Saint-Eugène – 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-192;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'offrir des soutiens financiers aux organismes locaux comme indiqué dans sa Politique de la culture et du patrimoine;

CONSIDÉRANT l'importance de célébrer 100 ans d'existence;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culture et patrimoine, lors de la rencontre tenue le 4 septembre 2025.

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'accorder une aide financière au montant maximale de 2 000 \$ à l'organisme Cercle de fermières Saint-Eugène de Granby, sur présentation de pièces justificatives, visant à soutenir l'organisation de différentes activités pour souligner le 100^e anniversaire de l'organisme, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 531-2025, en date du 9 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0924 **Autorisation – Demande d'aide financière – Patine-Don – Granby Multi-Sports – 28 au 30 décembre 2025**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-204;

CONSIDÉRANT la période de congés du temps des Fêtes qui est de moins en moins enneigée;

CONSIDÉRANT QUE les familles sont à la recherche d'activités accessible pour bouger durant le temps des Fêtes;

CONSIDÉRANT le bilan positif de l'année 2024;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

d'autoriser un transfert budgétaire au montant de 6 000 \$ du poste budgétaire 2-719-30-0-91919 vers le poste budgétaire « subv GMS » au fond d'administration; et

d'accorder une aide financière au montant de 6 000 \$ au mandataire Granby Multi-Sports pour la tenue d'un Patine-Don musical, du 28 au 30 décembre 2025, sur présentation d'un rapport d'activité incluant le budget dédié à la réalisation de l'activité, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 538-2025, en date du 538-2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0925

Autorisation – Demande d'aide financière – Gratuité d'utilisation des installations – Fillactive – 2025-2026

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-203;

CONSIDÉRANT QUE le programme Fillactive, offert dans les trois (3) écoles publiques de Granby, incite les adolescentes à demeurer actives et à utiliser les installations et organismes sportifs locaux;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller François Lemay

d'accorder, sur présentation de pièces justificatives, une aide financière maximale de 1 400 \$ à Granby Multi-Sports, afin de rembourser les frais d'utilisation des plateaux sportifs ou autre offre d'activité dans le cadre du programme Fillactive, payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 537-2025, en date du 11 septembre 2025; et

d'accorder la gratuité, d'une valeur maximale de 1 045,54 \$, visant l'utilisation gratuite des plateaux sportifs requis aux partenaires scolaires de Granby, soit les trois (3) écoles secondaire publiques du territoire, dans le cadre du programme Fillactive, et ce, pour l'année scolaire 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0926

Autorisation de signature – Demande d'aide financière – Palace de Granby – 2026-2030

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-193;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de soutenir les organismes locaux comme indiqué dans sa Politique de la culture et du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE les changements demandés dans l'entente sont mineurs;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culture et patrimoine, lors de la rencontre tenue le 4 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'accorder une aide financière au montant de 228 827,31 \$ à l'organisme paramunicipal Le Palace de Granby, visant l'aide financière annuelle pour 2026, avec une indexation annuelle de 2,5 % pour les années subséquentes, représentant une somme de 234 547,99 \$ pour 2027, représentant une somme de 240 411,69 \$ pour 2028, représentant une somme de 246 421,98 \$ pour 2029 et représentant une somme de 252 582,53 \$ pour 2030, lesquelles sont payables à même le fonds d'administration, tel qu'en font foi les certificats du trésorier numéros 001-2026, 001-2027, 001-2028, 001-2029 et 001-2030, en date du 9 septembre 2025; et

de conclure une entente avec l'organisme Le Palace de Granby, visant à établir les modalités du versement d'une aide financière, le tout selon les termes et conditions contenus au projet d'entente joint au sommaire ASC-2025-193;

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistant(e)-greffier(ère), soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0927

Autorisation – Demande de commandite – Marche du rein de Granby – 21 septembre 2025

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-196;

CONSIDÉRANT QUE les activités de sensibilisation et de visibilité sont importantes afin de faire connaître et reconnaître la cause;

CONSIDÉRANT QUE La Fondation canadienne du rein n'est pas un organisme reconnu à la Ville et n'y tient pas de siège social;

CONSIDÉRANT QU'une activité est organisée sur le territoire;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'autoriser le versement d'une somme de 500 \$ à La Fondation canadienne du rein, visant à soutenir l'événement caritatif « La Marche du rein », en échange de la visibilité « argent » offerte dans le plan de partenariat joint au sommaire numéro ASC-2025-196, le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 539-2025, en date du 12 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0928

Autorisation – Programme de soutien aux activités pour les Journées de la culture – 2025 – Abrogation de la résolution numéro 2025-07-0694

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-168;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-0694, laquelle octroi une aide financière de 500 \$ à Monsieur Gérard Desrochers pour l'œuvre collective prévue dans le cadre des Journées de la culture;

CONSIDÉRANT la lettre de désistement de Monsieur Gérard Desrochers;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour l'appel de projets des activités pour les Journées de la culture 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'abroger la résolution numéro 2025-07-0694;

d'accorder, dans le cadre du Programme de soutien aux activités des Journées de la culture, une aide financière aux demandeurs des projets suivants pour un montant total de 14 500 \$ étant attendu que ces projets seront réalisés en 2025 :

- Alexandre Lapointe Thibault – Émergences – Relève musicale ! – 1 400 \$;
- Artistes du livre de Granby et régions – Atelier de création – 550 \$;
- Caroline Dubuc – Entrez dans la danse – 830 \$;
- Cercle de Fermières Saint-Eugène de Granby – Ateliers d'arts textiles – 1 450 \$;
- Quatuor Sax4 – Harmonie de Granby – Représentation spéciale Nouvelle-Orléans – 200 \$;
- Harmonie jeunesse de Granby – Musique du monde – 1 500 \$;
- Jessica Ruel – Œuvre collective : Dessin de fond marin – 1 500 \$;
- La Troupe de l'Atelier-Théâtre de Granby – Lecture publique de style professionnel d'une œuvre théâtrale – 1 450 \$;
- Marc-André Morin – La Buck : Impro-Gladiateur – 900 \$;
- Maria-José Villalobos Larraguibel – Granby en Danse : Une soirée découverte avec des Étoiles ! – 1 485 \$;
- Marie-Pier Fournier – Spectacle de contes traditionnel – 1 000 \$;
- Mario Chamberland – Roulez vers la lecture – 1 485 \$; et
- Stéphane Champagne – Conférence sur le photojournalisme – 750 \$.

Le tout étant payable à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 505-2025, en date du 28 août 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0929

Proposition de programmation – Semaine québécoise des rencontres interculturelles – 2025

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-198;

CONSIDÉRANT QUE l'action Planifier et réaliser une programmation d'activités interculturelles est inscrite dans le Plan d'action d'Accueil, d'accompagnement et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine québécoise des rencontres interculturelles aura lieu du 3 au 9 novembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

d'adopter la proposition de programmation pour la Semaine québécoise des rencontres interculturelles du 3 au 9 novembre 2025; et

d'accorder un budget maximal de 3600 \$, sur présentation de pièces justificatives, visant la tenue des activités, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 540-2025, en date du 12 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0930

Proposition de programmation – Pique-nique interculturel – 2025

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-197;

CONSIDÉRANT QUE l'action A1.1.4 du Plan d'action d'accueil, d'accompagnement et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles (AAPPIME), vise à développer une formule concertée permettant de favoriser les échanges auprès des nouvelles arrivantes, des nouveaux arrivants et des actrices et acteurs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la programmation proposée pour l'année 2025, sous la forme d'une rencontre de discussion interculturelle conviviale et accueillante, permettra de mieux comprendre les besoins, les enjeux et les réalités des personnes immigrantes dans leur processus d'intégration et d'accompagnement à Granby, tout en favorisant les rapprochements interculturels;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'adopter la proposition de programmation pour le Pique-nique interculturel pour décembre 2025; et

d'accorder un budget maximal de 2800 \$, sur présentation de pièces justificatives, pour la mise en œuvre de la programmation sous forme de rencontre de discussion interculturelle, toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 543-2025, en date du 12 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0931

Autorisation de signature – Mesure de gratuité des formations menant au brevet de sauveteur national et de moniteur aquatique – Convention d'aide financière – Ministère de l'Éducation du Québec – 1er avril 2025 au 30 juin 2026

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-194;

CONSIDÉRANT le Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce plan d'action, le ministère de l'Éducation accorde à la Ville de Granby une contribution financière maximale de 25 530 \$ pour offrir la gratuité des cours menant au brevet de moniteurs et de sauveteurs aquatiques;

CONSIDÉRANT l'importance de former la relève en main-d'œuvre suivant la suspension des formations offertes aux moniteurs et au sauveteurs aquatiques durant une portion de la pandémie;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller François Lemay
 appuyé par le conseiller Alain Lacasse

de conclure une convention d'aide financière pour l'offre des formations gratuites dans le cadre du Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027, et ce, afin d'offrir la gratuité des cours menant au brevet de moniteurs et de sauveteurs aquatiques, dont le projet est joint au sommaire numéro ASC-2025-194.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0932

Autorisation de signature – Entente en matière de loisirs – Municipalité de Roxton Falls – 2026-2028

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-202;

CONSIDÉRANT les modalités de la nouvelle entente entrée en vigueur pour la période 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Roxton Falls souhaite se prévaloir de cette nouvelle entente offerte par la Ville de Granby aux municipalités environnantes;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par le conseiller Robert Riel

de conclure une entente en matière de loisirs entre la Municipalité de Roxton Falls et la Ville de Granby pour les années 2026 à 2028, visant à établir les modalités et conditions de participation aux activités décrites, le tout selon les termes et conditions contenus au projet d'entente joint au sommaire numéro ASC-2024-202.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistant(e)-greffier(ère), soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0933

Nomination de la citoyenne déléguée par la Ville de Granby au conseil d'administration du Palace de Granby – Madame France Ménard

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-185;

CONSIDÉRANT QUE la personne proposée a exprimé son intérêt pour un nouveau mandat au sein du conseil d'administration de l'organisme du Palace de Granby;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culture et patrimoine, lors de la rencontre tenue le 4 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

de déléguer Madame France Ménard à titre de citoyenne nommée par la Ville de Granby au sein du conseil d'administration de l'organisme Palace de Granby, et ce, pour un troisième et dernier mandat se terminant en septembre 2027.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0934

Adoption – Nominations d'un Bâtitteur et d'une Ambassadrice 2025 – Programme Piliers des arts et de la culture

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-182;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de reconnaître les artistes locaux comme indiqué dans sa Politique de la culture et du patrimoine;

CONSIDÉRANT la volonté de faire l'annonce des titres aux Journées de la culture;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité culture et patrimoine, lors de la rencontre tenue le 12 juin 2025;

CONSIDÉRANT le souhait de maintenir l'information confidentielle avant la diffusion publique;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'autoriser la nomination des ambassadeurs 2025 selon une nouvelle appellation, dont l'identité a été dévoilée le 26 septembre 2025 pendant les Journées de la culture;

de ratifier l'adoption de la proposition et de procéder à la nomination de madame Pascale Bouchard à titre d'Ambassadrice de Granby 2025, dans le cadre du Programme Piliers des arts et de la culture; et

de ratifier l'adoption de la proposition et de procéder à la nomination de monsieur Marc Messier à titre de Bâtisseur de Granby 2025 dans le cadre du Programme Piliers des arts et de la culture.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0935

Composition des comités de sélection – Programme de soutien semi-annuel – Projets en culture et patrimoine – Projets en activités physique – Projets destinés à la clientèle aînée – Projets interculturels

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-209;

CONSIDÉRANT le volume des demandes d'aide financière reçues annuellement par le Service des loisirs, de la culture et du développement social;

CONSIDÉRANT l'uniformisation des pratiques d'analyse des différentes demandes reçues par les partenaires de la communauté ainsi que la transversalité des projets et leur domaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité mixte (comité culture et patrimoine, comité activités sportives et de plein air et comité développement social et qualité de vie) pour la révision du processus, lors de la rencontre tenue le 26 juin 2025;

CONSIDÉRANT la présentation du dossier en rencontre préparatoire du 15 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Robert Riel

d'adopter, dans le cadre du 2^e appel de projets semi-annuel, la proposition de composition des quatre (4) comités de sélection, selon les programmes ci-après :

Programme d'appui à l'activité physique

- Le conseiller au développement du sport, de l'activité physique et du plein air;
- Jean-François Péloquin, enseignant en éducation physique au Cégep de Granby; et
- Anne-Marie Cadieux, agente de planification, programmation et recherche – RLS Haute-Yamaska.

Programme en lien avec la pratique d'activités physiques, culturelles et de loisirs adaptés et accessibles aux personnes aînées

- Le conseiller ou la conseillère au développement social;
- Karolann Paris, organisatrice communautaire au CIUSSS de l'Estrie–CHUS; et
- Esther Lessard, vice-présidente de la section AQDR Rive-Sud.

Programme de soutien aux projets culturels et patrimoniaux

- La conseillère en développement culturel;
- Nathalie Fortin, employée gestionnaire de la collection en art et patrimoine au Service loisirs, sport et culture de la Ville de Sherbrooke; et
- Hélène Plante, codirectrice générale de Commerce Tourisme Granby et région.

Projets interculturels

- La conseillère ou le conseiller au développement social;
- Karolann Paris, organisatrice communautaire au CIUSSS de l'Estrie-CHUS pour le dossier de l'immigration; et
- Aura Maria Forero, de l'organisme Actions interculturelles, situé à Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0936

Proposition – Comité de sélection et critères d'évaluation – Programme de bourses de cheminement vers l'excellence en art – Programme de bourses de cheminement vers l'excellence en sport – Programme de bourses d'engagement social jeunesse

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des loisirs, de la culture et du développement social, sous le numéro ASC-2025-210;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville à soutenir le cheminement des athlètes et des artistes vers l'excellence;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de bourses de cheminement vers l'excellence en art fait partie du Plan d'action de la Politique de la culture du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de bourses d'engagement social jeunesse fait partie du Plan d'action de la Politique jeunesse;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
 appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

d'adopter, dans le cadre des programmes de bourses offerts par la Ville de Granby, la proposition de composition des trois (3) comités de sélection et les critères associés, selon les programmes ci-après :

Programme de bourses de cheminement vers l'excellent en sport :

- Une personne représentant le Service des loisirs, de la culture et du développement social – responsable de la rencontre;
- Émilie Laliberté – Granby Multi-Sports membre désigné;
- Fernand Bélanger, ancien journaliste sportif – membre honoraire; et
- Diane Gosselin, retraitée – Jeux du Québec, région Richelieu-Yamaska – membre honoraire

d'adopter les critères d'évaluation suivants (total de 100 points) :

- Niveau des performances lors des compétitions (30 points);
- Niveau d'engagement dans son sport (30 points);
- Reconnaissance provinciale (20 points); et
- Implication dans le milieu (20 points);

d'autoriser un budget maximal de 25 000 \$ pour les projets en sport sélectionnés;

Programme de bourses de cheminement vers l'excellent en art :

- Une personne représentant le Service des loisirs, de la culture et du développement social – responsable de la rencontre;
- Geneviève Martin, employée gestionnaire des organismes culturels au service loisirs, port et culture de la Ville de Sherbrooke; et
- Josée Mailhot, directrice générale du Festival international de la chanson de Granby.

d'adopter les critères d'évaluation suivants (total de 100 points) :

- Critères reliés à l'objectif du programme (50 points)
- Critères reliés au candidat (50 points)

d'autoriser un budget maximal de 25 000 \$ pour les projets en art sélectionnés;

Programme de bourses d'engagement social jeunesse :

- Une personne représentant le Service des loisirs, de la culture et du développement social – responsable de la rencontre;
- Geneviève Lecours : organisatrice communautaire pour la table jeunesse – CIUSSS de l'Estrie CHUS; et
- Debora Bomolo, coordonnatrice de projets – Citoyenneté jeunesse.

d'adopter la proposition de critères d'évaluation suivants (total de 100 points) :

- L'engagement personnel (1) : Temps et diversité (25 points);
- L'engagement personnel (2) : Rôles et responsabilités (25 points);
- L'impact et le rayonnement : Résultats et effets concrets de l'implication (20 points); et
- Les qualités humaines démontrées : (20 points)
 - Empathie, leadership, coopération, et autres qualités humaines démontrées dans le cadre de l'implication; et
- Coup de cœur : (10 points).

d'autoriser un budget maximal de 5 000 \$ pour les projets d'engagement social sélectionnés.

Toutes dépenses étant payables à même le fonds d'administration, tel qu'en fait foi le certificat du trésorier numéro 550-2025, en date du 17 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0937

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter des feux de circulation et une interdiction de virage à droite à un feu rouge à l'intersection des rues Principale et Langlois

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Vincent donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter des feux de circulation et une interdiction de virage à droite à un feu rouge à l'intersection des rues Principale et Langlois.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'ajouter des feux de circulation et une interdiction de virage à droite à un feu rouge à l'intersection des rues Principale et Langlois ».

2025-10-0938 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 1336-2024 sur le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville afin d'autoriser les chiens en laisse dans les sentiers boisés du parc Jacques-Paré et du parc naturel du Mont**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Robert Riel donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 1336-2024 sur le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville afin d'autoriser les chiens en laisse dans les sentiers boisés du parc Jacques-Paré et du parc naturel du Mont.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 1336-2024 sur le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville afin d'autoriser les chiens en laisse dans les sentiers boisés du parc Jacques-Paré et du parc naturel du Mont ».

2025-10-0939 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement concernant le remorquage d'un véhicule en cas d'accident, d'opération policière et d'application des règlements municipaux dans la Ville de Granby et abrogeant le Règlement numéro 0300-2011**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Alain Lacasse donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement concernant le remorquage d'un véhicule en cas d'accident, d'opération policière et d'application des règlements municipaux dans la Ville de Granby et abrogeant le Règlement numéro 0300-2011.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement concernant le remorquage d'un véhicule en cas d'accident, d'opération policière et d'application des règlements municipaux dans la Ville de Granby et abrogeant le Règlement numéro 0300-2011 ».

2025-10-0940 **Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de régir l'utilisation appropriée du mobilier urbain**

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller François Lemay donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de régir l'utilisation appropriée du mobilier urbain.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement général numéro 0047-2007 afin de régir l'utilisation appropriée du mobilier urbain ».

2025-10-0941

Avis de motion – Dépôt du projet de règlement modifiant le Règlement numéro 0415-2013 ayant pour objet de créer une réserve financière d'un montant de 125 000 \$ pour l'acquisition future de milieux humides et la protection de milieux naturels et humides afin d'ajouter une somme de 2 000 000 \$ à la réserve pour l'année financière 2025

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le conseiller Stéphane Giard donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement modifiant le Règlement numéro 0415-2013 ayant pour objet de créer une réserve financière d'un montant de 125 000 \$ pour l'acquisition future de milieux humides et la protection de milieux naturels et humides afin d'ajouter une somme de 2 000 000 \$ à la réserve pour l'année financière 2025.

Ce même conseiller dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement numéro 0415-2013 ayant pour objet de créer une réserve financière d'un montant de 125 000 \$ pour l'acquisition future de milieux humides et la protection de milieux naturels et humides afin d'ajouter une somme de 2 000 000 \$ à la réserve pour l'année financière 2025 ».

2025-10-0942

Avis de motion – Premier projet de règlement numéro PP24-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier le calcul de la hauteur en étages des bâtiments, de retirer la mention des PIIA dans les grilles des normes d'affichage applicables par groupe de zones, de revoir les limites des zones résidentielles HN13R, HN17R et IN07R ainsi qu'à ajouter les nouvelles zones résidentielles HN30R et HN31R, de limiter à 3 le nombre de bâtiments principaux dans les projets d'ensemble dans la zone HN31R, de modifier les limites d'une aire de conservation et d'ajouter une aire de conservation, de modifier les limites des zones GL19P et GL24P et d'ajouter la zone publique GL25P au plan de zonage

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro PP24-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier le calcul de la hauteur en étages des bâtiments, de retirer la mention des PIIA dans les grilles des normes d'affichage applicables par groupe de zones, de revoir les limites des zones résidentielles HN13R, HN17R et IN07R ainsi qu'à ajouter les nouvelles zones résidentielles HN30R et HN31R, de limiter à 3 le nombre de bâtiments principaux dans les projets d'ensemble dans la zone HN31R, de modifier les limites d'une aire de conservation et d'ajouter une aire de conservation, de modifier les limites des zones GL19P et GL24P et d'ajouter la zone publique GL25P au plan de zonage

Le conseiller Paul Goulet donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement numéro PP24-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier le calcul de la hauteur en étages des bâtiments, de retirer la mention des PIIA dans les grilles des normes d'affichage applicables par groupe de zones, de revoir les limites des zones résidentielles HN13R, HN17R et IN07R ainsi qu'à ajouter les nouvelles zones résidentielles HN30R et HN31R, de limiter à 3 le nombre de bâtiments principaux dans les projets d'ensemble dans la zone HN31R, de modifier les limites d'une aire de conservation et d'ajouter une aire de conservation, de modifier les limites des zones GL19P et GL24P et d'ajouter la zone publique GL25P au plan de zonage.

2025-10-0943

Adoption du premier projet – Premier projet de règlement numéro PP24-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier le calcul de la hauteur en étages des bâtiments, de retirer la mention des PIIA dans les grilles des normes d’affichage applicables par groupe de zones, de revoir les limites des zones résidentielles HN13R, HN17R et IN07R ainsi qu’à ajouter les nouvelles zones résidentielles HN30R et HN31R, de limiter à 3 le nombre de bâtiments principaux dans les projets d’ensemble dans la zone HN31R, de modifier les limites d’une aire de conservation et d’ajouter une aire de conservation, de modifier les limites des zones GL19P et GL24P et d’ajouter la zone publique GL25P au plan de zonage

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le premier projet de règlement numéro PP24 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier le calcul de la hauteur en étages des bâtiments, de retirer la mention des PIIA dans les grilles des normes d’affichage applicables par groupe de zones, de revoir les limites des zones résidentielles HN13R, HN17R et IN07R ainsi qu’à ajouter les nouvelles zones résidentielles HN30R et HN31R, de limiter à 3 le nombre de bâtiments principaux dans les projets d’ensemble dans la zone HN31R, de modifier les limites d’une aire de conservation et d’ajouter une aire de conservation, de modifier les limites des zones GL19P et GL24P et d’ajouter la zone publique GL25P au plan de zonage;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Paul Goulet
 appuyé par le conseiller Stéphane Giard

que le premier projet de règlement numéro PP24, intitulé : « Premier projet de règlement numéro PP24-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de clarifier le calcul de la hauteur en étages des bâtiments, de retirer la mention des PIIA dans les grilles des normes d’affichage applicables par groupe de zones, de revoir les limites des zones résidentielles HN13R, HN17R et IN07R ainsi qu’à ajouter les nouvelles zones résidentielles HN30R et HN31R, de limiter à 3 le nombre de bâtiments principaux dans les projets d’ensemble dans la zone HN31R, de modifier les limites d’une aire de conservation et d’ajouter une aire de conservation, de modifier les limites des zones GL19P et GL24P et d’ajouter la zone publique GL25P au plan de zonage », soit adopté; et

qu’une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement ait lieu le 19 novembre 2025, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l’hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0944

Adoption du premier projet de résolution numéro PPR05-2025 accordant une autorisation numéro 2025-8011 pour permettre la réalisation d’un projet d’ensemble composé d’un total de six (6) bâtiments pour la propriété située aux 339 à 403, rue de l’Hémérocalle, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI) et abrogation des résolutions 2023-10-0924 et 2024-03-0257

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d’urbanisme, par sa résolution numéro 250708-05, s’est prononcé sur le projet;

CONSIDÉRANT que le projet de résolution abroge et remplace les résolutions numéros 2023-10-0924 et 2024-03-0257;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a demandé de modifier l'un des six bâtiments du projet;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR05 2025, lors de la séance du conseil tenue le 1er octobre 2025;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR< 2025, lors de la séance du conseil tenue le < ;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Geneviève Rheault
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une autorisation pour un projet d'ensemble portant le numéro 2025-80111 de la façon suivante :
 - 2.1 Permettre la réalisation d'un projet d'ensemble d'un (1) bâtiment de cinq (5) étages composés de 15 logements, de (3) bâtiments de quatre (4) étages composés de 16 logements et de deux (2) bâtiments de trois (3) étages composés de 12 logements, sur la propriété des 339 à 403, rue de l'Hémérocalle, étant les lots numéros 6 242 597 et 6 242 596 du cadastre du Québec,

le tout tel que démontré aux perspectives préparées par M^{me} Caroline Dénommée, architecte.





Qu'une assemblée publique sur ledit projet de résolution ait lieu le 19 novembre 2025, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0945 **Adoption du premier projet de résolution numéro PPR06-2025 accordant une autorisation pour l'aménagement de 4 logements portant le numéro de demande 2025-80150 pour la propriété située au 285 à 289, boulevard Montcalm, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 250708-04, s'est prononcé sur le projet;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de résolution portant le numéro PPR06-2025, lors de la séance du conseil tenue le 1^{er} octobre 2025;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un second projet de résolution portant le numéro SPR< 2025, lors de la séance du conseil tenue le < ;

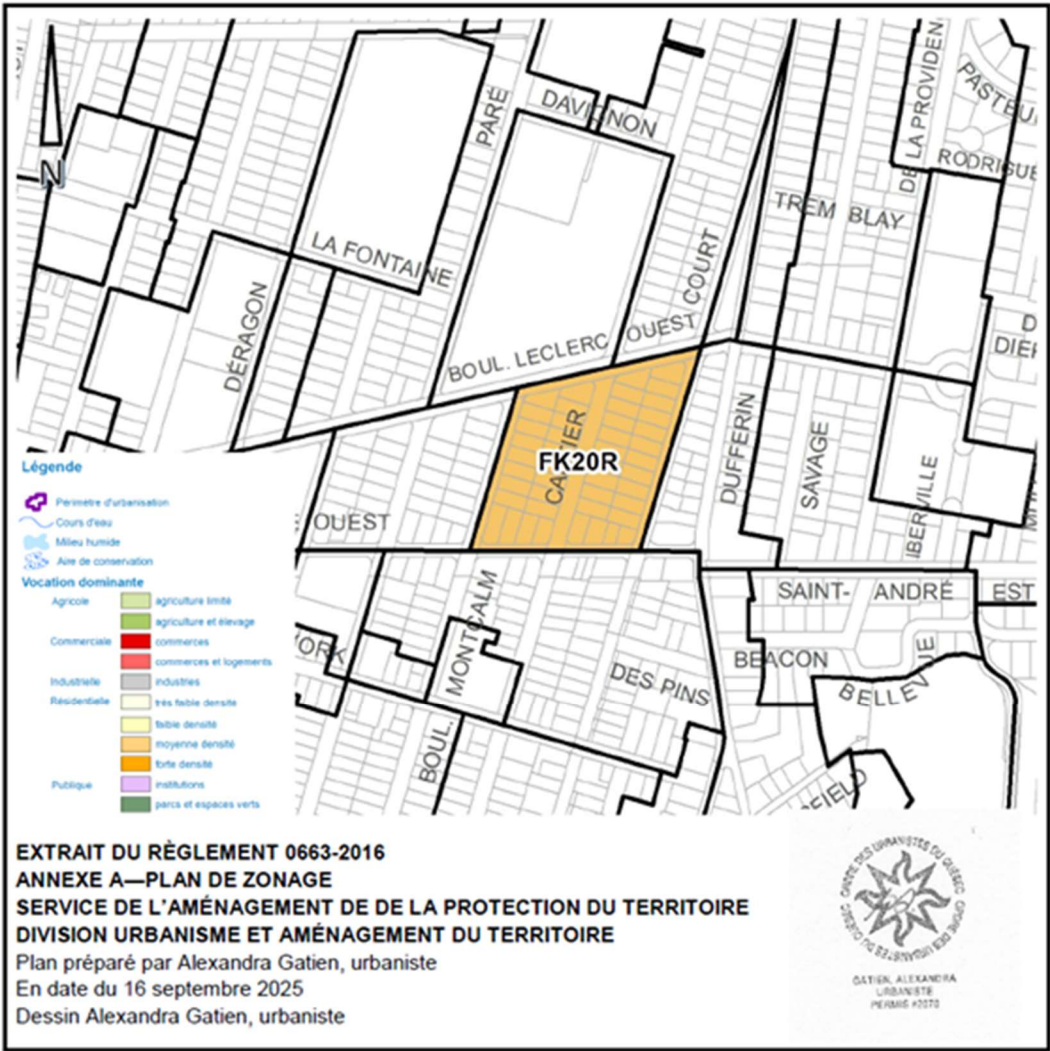
Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Denyse Tremblay
appuyé par la conseillère Geneviève Rheault

1. Que le préambule fasse partie intégrante du présent projet de résolution.
2. Que le conseil municipal accorde, conformément au Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), la délivrance d'une autorisation pour l'aménagement de 4 logements portant le numéro de demande 2025-80150 de façon à :
 - 2.1 Permettre l'usage habitation multifamiliale, faisant partie de la classe d'usage « R4+ », sur la propriété située au 285 à 289, boulevard Montcalm, étant le lot numéro 1 011 353 du cadastre du Québec;
3. Condition relative à la délivrance d'une autorisation portant le numéro de demande 2025-80150 :
 - 3.1 L'usage habitation multifamiliale « R4+ » est limité à quatre (4) logements.
4. En vertu du Règlement numéro 0663-2016 de zonage, la nature de ce projet particulier situé au 285 à 289, boulevard Montcalm se résume comme suit :
 - 4.1. L'immeuble est situé dans la zone résidentielle portant le numéro FK20R (quadrilatère formé de la rue Saint-André Ouest, du boulevard Montcalm, du boulevard Leclerc Ouest et de la rue Court);
 - 4.2. La demande vise à permettre la transformation de l'habitation trifamiliale existante en habitation multifamiliale limitée à quatre (4) logements, faisant partie de la classe d'usages « R4+ », et ce, bien que l'usage soit dérogatoire;
 - 4.3. La demande vise à permettre une superficie de terrain de 724,56 mètres carrés. Selon le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la superficie minimale exigée pour un bâtiment de (4) logements et plus est de 840 mètres carrés;
 - 4.4. La demande vise à permettre une largeur de terrain de 18,29 mètres. Selon le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la largeur minimale exigée pour un bâtiment de quatre (4) logements et plus est de 21 mètres;
 - 4.5. Le régime des droits acquis prévus au Règlement numéro 0663-2016 de zonage en vigueur s'applique pour la propriété.
5. Délimitation de la zone concernée

La délimitation de la zone résidentielle concernée FK20R telle qu'elle apparaît à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » du Règlement numéro 0663-2016 de zonage est connue comme étant une partie de territoire représenté par le quadrilatère formé de la rue Saint-André Ouest, du boulevard Montcalm, du boulevard Leclerc Ouest et de la rue Court;

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par Alexandra Gatien, urbaniste, en date du 16 septembre 2025.



Qu'une assemblée publique sur ledit projet de résolution ait lieu le 19 novembre 2025, à 18 h 30, dans la salle des délibérations du conseil municipal, à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0946

Dépôt du compte rendu de l'assemblée publique de consultation – Adoption du second projet – Second projet de règlement numéro SP23-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les lave-autos et centres de recharge pour véhicule électrique dans la zone commerciale DL05C et autoriser les établissements d'activité récréative intérieure dans la zone commerciale DD04C, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP23-2025

CONSIDÉRANT le second projet de règlement numéro SP23-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les lave-autos et centres de recharge pour véhicule électrique dans la zone commerciale DL05C et autoriser les établissements d'activité récréative intérieure dans la zone commerciale DD04C, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP23-2025;

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée publique de consultation le 24 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Félix Dionne
 appuyé par la conseillère Denyse Tremblay

que le second projet de règlement intitulé : « Second projet de règlement numéro SP23-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'autoriser les lave-autos et centres de recharge pour véhicule électrique dans la zone commerciale DL05C et autoriser les établissements d'activité récréative intérieure dans la zone commerciale DD04C, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP23-2025 », soit adopté tel que soumis.

Que le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 24 septembre 2025 concernant le premier projet de règlement numéro PP23-2025 soit déposé aux archives.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0947

Adoption – Règlement numéro 1425-2025 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'interdire le stationnement à certains endroits

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par la conseillère Catherine Baudin
 appuyé par le conseiller Félix Dionne

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1425-2025 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'interdire le stationnement à certains endroits », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} octobre 2025, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0948

Adoption – Règlement numéro 1426-2025 modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin d'autoriser le président d'élection à effectuer des dépenses électorales

CONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Vincent
 appuyé par la conseillère Catherine Baudin

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1426-2025 modifiant le Règlement numéro 0012-2007 concernant l'administration des finances et la délégation de pouvoir autoriser des dépenses et passer des contrats afin d'autoriser le président d'élection à effectuer des dépenses électorales », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} octobre 2025, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0949

Adoption – Règlement numéro 1427-2025 modifiant le Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle afin d'exclure son application à certains contrats octroyés dans le cadre des élections municipalesCONSIDÉRANT l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT le projet de règlement déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 septembre 2025;

Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Robert Riel
 appuyé par le conseiller Robert Vincent

que le règlement intitulé : « Règlement numéro 1427-2025 modifiant le Règlement numéro 0994-2021 sur la gestion contractuelle afin d'exclure son application à certains contrats octroyés dans le cadre des élections municipales », pour lequel un avis de motion d'un règlement a été donné au cours d'une séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} octobre 2025, soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0950

Autorisation – Signature de la convention collective 2024-2028 entre la Ville de Granby et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby

CONSIDÉRANT le sommaire du Service des ressources humaines, sous le numéro RH-2025-029, le tout soumis sous réserve des dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.A.I.);

CONSIDÉRANT la convention collective à intervenir entre la Ville de Granby et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (C.S.D.), convention couvrant la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, l'entente de principe ayant été entérinée par l'assemblée syndicale le 28 septembre 2025;
Après étude et considération :

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller Paul Goulet

d'autoriser la signature de la convention collective de travail entre la Ville de Granby et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Granby (C.S.D.), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028, dont le projet est joint au sommaire numéro RH-2025-029.

Que la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant, avec la directrice des Services juridiques et greffière ou, en son absence, la greffière adjointe ou l'assistant(e)-greffier(ère), soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires aux fins ci-dessus et à y effectuer toutes les modifications jugées nécessaires.

Adoptée à l'unanimité

2025-10-0951

Deuxième période de questions des citoyens et des citoyennes

1. M. Pierre-Albert Morin, district 5

M. Pierre-Albert Morin souhaite bonne chance en vue des prochaines élections, soulève une circulation rapide sur la rue Irwin et demande une surveillance accrue particulièrement en soirée, informe qu'il y a un fil de réseau qui pend dans la rue Denison entre les rues Jeanne-Mance et Léger, questionne la réfection de chaussé prévue sur la rue Simonds et finalement remercie la collaboration de la Ville avec la Fondation du rein.

2. M. Charles-Antoine Choquette (par courriel)

M. Charles-Antoine Choquette questionne le projet de logement abordable ADGIA.

3. M^{me} Caroline Boucher

M^{me} Caroline Boucher questionne la possibilité de louer trois (3) couloirs au Centre aquatique Desjardins.

2025-10-0952

Levée de la séance

Il est : proposé par le conseiller Stéphane Giard
 appuyé par le conseiller François Lemay

de lever la séance. Il est 21 h 06.

Adoptée à l'unanimité

Julie Bourdon, mairesse

M^e Sabrina Béland, greffière
adjointe